

**Projet :**

Communauté de Commune Desvres-Samer –  
Construction du complexe aqualudique - Desvres (62)

**Suivi n°:** 10

**Date :** 26 et 29/10/2018 – 06/11/2018

**Objet :**

Contrôle de la présence/absence de chiroptères dans le pont fissuré, et action à prévoir.

### Personnes présentes et/ou destinataires de la diffusion

Organisme	Nom	Téléphone	Mail	Prés.	Diff.
CCDS	M ROUILLE	03 21 92 07 20	lionel.rouille@cc-desvressamer.fr		X
	MME PRUVOST	06 85 72 05 37	laetitia.pruvost@cc-desvressamer.fr		X
V2R Ingénierie	M FAYEULLE	06 85 24 75 96	j.fayeulle@v2r.fr		X
BIOTOPE	M CAVALIER	06 03 68 23 65	fcavalier@biotopé.fr	X	X
	M LAGEARD	06 21 51 29 49	mlageard@biotopé.fr	X	
	MME PRUDHOMME	06 03 68 07 61	iprudhomme@biotopé.fr		X
COLAS	M FLEURY	06 85 36 89 88	jeremy.fleury@colas-np.com		X
	M MASSE		eric.masse@colas-ne.com		X

### Phasage des travaux en fonction des contraintes faunistiques

Si des travaux de terrassement ont lieu durant le printemps/été 2019 au sein des emprises du complexe aquatique, alors il sera nécessaire de prévoir un débroussaillage des emprises avant le 15 mars 2019.

### Mesures spécifiques à mettre en place

- Travaux de destruction/dégradation du gîte hivernal à chiroptères (pont fissuré) :

Avec le décalage des travaux le pont fissuré n'a pu être démolis durant l'été comme prévu dans le planning initial.

La maîtrise d'ouvrage souhaitait pouvoir réaliser les travaux de destruction du pont fissuré durant l'hiver. Pour répondre à cette demande, il a été décidé de réaliser un diagnostic des fissures à l'aide de lampes, d'un endoscope, et d'une caméra thermique.

- Un premier passage a été réalisé le 26/10/2018 pour diagnostiquer l'ensemble des fissures basses (ne nécessitant pas l'utilisation d'échelle et la présence d'un cordiste). Lors de ce repérage, aucun chiroptère n'a été observé, et les fissures ont été immédiatement colmatées à l'aide de mousse polyuréthane.



Fissures colmatées à l'aide de mousse polyuréthane après vérification de l'absence de chiroptère



Fissure en façade nécessitant l'intervention d'un cordiste

- Un second passage a été réalisé le 29/10/2018 pour diagnostiquer l'ensemble des fissures hautes nécessitant l'utilisation d'une échelle, la présence d'un cordiste et donc la présence de deux personnes. Les plus grosses fissures en façade ont permis de confirmer l'absence de chiroptère, les fissures ont donc été directement bouchées à l'aide de mousse polyuréthane. Les fissures pour

lesquelles le jour était visible au travers non pas été rebouchées, au risque de créer des cavités intéressantes pour les chiroptères, en effet ce type de fissures est soumis à courant d'air et sont donc défavorables à l'hivernage des chiroptères.



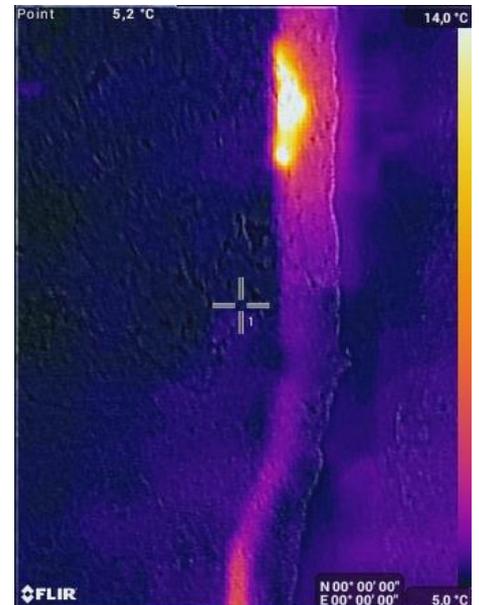
Contrôle de l'absence de chiroptères dans les fissures et colmatage à l'aide de mousse polyuréthane.



Fissures non colmatées (soumises à courants d'air)

Lors de ce deuxième passage, la fissure sous la voûte a également été contrôlée, sur cette zone, 5 chiroptères ont été observés, répartis sur une moitié de la voûte. La moitié où aucun individu n'était présent a été immédiatement colmatée à l'aide de mousse polyuréthane.

Les espèces observées sont les suivantes : 2 Murins de Natterer (*Myotis natterei*), 1 individu du groupe Murin à moustaches/d'Alcathoe/Brandt (*Myotis sp.*), 2 Pipistrelles interminées (*Pipistrellus sp.*).



Fissure comportant 5 individus de chiroptères, photos de 2 individus de Pipistrelles indéterminées, et signature thermique d'un Murin de Natterer.

- Un troisième passage a été réalisé le 29/10/2018 une heure après le coucher du soleil pour voir si des individus étaient partis en chasse, puis colmater les fissures. Seul un individu sur cinq était parti chasser. La fissure n'a donc pas pu être bouchée.
- Un quatrième passage le 06/11/2018, une heure après le coucher du soleil avec une température extérieure de 16°C et un vent modéré. Sur les cinq individus, trois étaient toujours présents, ne permettant pas de boucher la fissure.

Le pont ne pourra donc être démolé avant la fin du mois d'avril, un contrôle nocturne pourra être à nouveau effectué si une période de redoux est présente avant la fin du mois d'avril.

➤ **Déplacement de l'Orchis de Fuchs :**

Des déplacements sont à prévoir très prochainement.

**Espèces végétales exotiques envahissantes**

L'éradication de la Renouée du Japon est à prévoir avant tout terrassement des emprises du complexe aquatique.

**Relevé de décisions**

- ➔ **Prévoir un débroussaillage des emprises avant le 15 mars 2019, si des travaux ont lieu dans les emprises de la piscine le printemps/été prochain ;**
- ➔ **Le pont ne pourra être démolé avant la fin du mois d'avril, un contrôle nocturne pourra être à nouveau effectué si une période de redoux est présente avant la fin du mois d'avril ;**
- ➔ **Prévoir le déplacement des dernières Orchis de Fuchs prochainement ;**
- ➔ **L'éradication de la Renouée du Japon est à prévoir durant l'hiver**

**Validation du présent compte-rendu**

*En l'absence de remarques formulées par mail ([fcavalier@biotope.fr](mailto:fcavalier@biotope.fr)) dans un délai d'une semaine après sa transmission, le compte-rendu sera considéré comme approuvé et validé par les différentes parties.*

*Compte-rendu diffusé le 23/11/2018*

*Rédigé par François Cavalier (Biotope Nord - Littoral)*

